PV ASSEMBLEE GENERALE SCI ABG du 13 décembre 2025

SCI ABG, RCS : 828 222 281 (Nancy), SCI au capital social de 200€ - 5, rue de Vandières- 54700 Norroy lès P-à-M

Le treize décembre deux mille vingt-cinq à Norroy lès Pont-à-Mousson, les associés de la SCI ABG, au capital de 200€, ont tenu leur assemblée générale extraordinaire après avoir été convoqués par le gérant. Sont présents :

- Alexis BLANCHOT (gérant), 5 rue de Vandières – 54700 Norroy lès Pont-à-Mousson
- Gregory BLANCHOT, 28 rue St Jean – 57 180 Terville

Monsieur *Alexis BLANCHOT,* associé gérant, préside l'assemblée. Il constate que l'ensemble des associés présents sont propriétaires de 200 parts sociales, que le quorum exigé par les statuts est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer. Il rappelle que l'assemblée doit délibérer sur les questions suivantes :

1/ Nomination d'un nouveau gérant au 01 janvier 2026 avec changement d'adresse du siège social

2/ Cession des parts de M. Alexis BLANCHOT à Madame Sara PARREIRA de SOUSA COSTA AVILA BLANCHOT domiciliée 28, rue Saint Jean à Terville (57 180) au 01 janvier 2026.

Résolution 1

Après avoir pris connaissance du projet de cession de ses parts sociales par Monsieur Alexis BLANCHOT à Madame Sara PARREIRA de SOUSA COSTA AVILA BLANCHOT, l'assemblée générale décide de nommer M. Grégory BLANCHOT en tant que gérant. A ce titre, l'adresse du siège social sera transférée au 28, Rue Saint Jean – 57180 TERVILLE

L'assemblée adopte cette résolution par 2 voix « *pour* » sur 2 voix.

Résolution 2

Après avoir pris connaissance du projet de cession de ses parts sociales par Monsieur Alexis BLANCHOT à Madame Sara PARREIRA de SOUSA COSTA AVILA BLANCHOT, l'assemblée générale décide d'agréer Madame Sara PARREIRA de SOUSA COSTA AVILA BLANCHOT en tant que nouvelle associée.

L'assemblée adopte cette résolution par 2 voix « *pour* » sur 2 voix.

Dans ce cadre et pour plus de commodité, il est acté que M. Alexis BLANCHOT gérera tout ou partie des démarches administratives relatives à l'exercice 2025 (déclaration d'impôts, ...) ainsi que celle relatives à la cession des parts (notifications aux différents organismes)

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 15h00.

Il a été dressé le présent procès-verbal de tout ce qui précède le 13 décembre 2025.

Alexis BLANCHOT, président de séance

Grégory BLANCHOT, associé